

ORIENTATION DE GESTION

AVENIR PARTAGE ISR (le « Fonds ») est le Fonds Nourricier du Fonds Maître OFI RS DYNAMIQUE (le « Fonds Maître »).

L'investissement sera réalisé pour au minimum 85% de l'Actif Net du Fonds dans la part N du Fonds Maître, le reste de l'actif (15% de l'Actif Net) ne pouvant être composé que de liquidités et de contrats financiers conclus en couverture.

Sa classification, son objectif de gestion, son indicateur de référence, sa stratégie de gestion et son profil de risque sont identiques à ceux du Fonds Maître.

En raison de ses propres frais et de la couverture contre les risques : actions et taux, la performance du Fonds sera différente à celle du Fonds Maître. Le Fonds peut également intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étranger et/ou de gré à gré. Sur ces marchés, le Fonds peut recourir en couverture aux futures, options ou swap.

Le Fonds ayant un objectif solidaire, les porteurs verseront à la Fondation de l'Avenir, sous forme de don, le coupon annuel qui leur est versé par le Fonds.

Rappel des caractéristiques du Fonds Maître

Objectif de gestion

Le Fonds a pour but de surperformer, sur un horizon de placement recommandé supérieur ou égal à cinq ans, son indicateur de référence, avec pour objectif de maintenir la volatilité du portefeuille inférieure à 15% par an.

Indicateur de référence

L'indice de référence est l'indice composite suivant : 50% de l'indice EuroStoxx Dividendes Nets Réinvestis + 33% de l'indice Bofa Merrill Lynch Euro Government Index + 17% de l'indice Markit Iboxx Euro Liquid Corporate. Cet indice composite ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement mais permet à l'investisseur d'appréhender la performance et le risque qu'il peut attendre de son investissement dans le Fonds. Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.

Stratégie de gestion

L'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des actions de la zone euro, des obligations (souverain, entreprises, high yield - à caractère spéculatif - convertibles) libellées en euro et des instruments monétaires libellés en euro.

Sur la base d'une allocation dynamique, la gestion investit sur des titres vifs, des OPC et/ou des contrats financiers, correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indice composite.

L'allocation entre les différentes catégories d'actifs s'effectue en respectant les contraintes d'exposition suivantes : Actions : de 0 à 100% de l'actif net - Obligations : de 0 à 100% de l'actif net - Instruments monétaires : de 0 à 100% de l'actif net.

Le Fonds ne sera pas directement exposé au risque de change. Il pourra être exposé indirectement dans la limite de 10% à travers les OPC sélectionnés.

Sur la base de son univers d'investissement, la gestion procède, trimestriellement ou en tant que de besoin en fonction des conditions du marché, à une allocation stratégique, basée sur un modèle quantitatif développé au sein du Groupe OFI, entre les différentes classes d'actifs afin de gérer leurs contributions au risque global. Ce modèle ne se base en aucun cas sur des hypothèses d'estimations de performances futures, ni d'analyse de tendance, mais uniquement sur des niveaux de volatilité et de corrélations entre les actifs. Le respect de l'objectif de maintien de la volatilité à un niveau inférieur à 15% pourra impliquer une réduction de l'effet de levier du fonds et ainsi une moindre performance en lien avec la réduction du niveau de risque de l'OPC. En fonction des conditions de marché et de ses vues, le gérant a par la suite toute latitude pour procéder de manière discrétionnaire à une allocation tactique qui viendra modifier l'allocation stratégique par la mise en place de couvertures ou expositions spécifiques via des contrats financiers.

La stratégie d'investissement en actions consiste en une sélection de titres de sociétés cotées au sein d'un univers d'investissement large composé de titres de la zone euro et accessoirement dans des valeurs en dehors de la zone euro mais émises en euros.

Dans ce cadre, le portefeuille est géré de manière active, sur la base d'investissements dynamiques sur ces valeurs. Ainsi, la répartition géographique et sectorielle du portefeuille est une résultante de l'ensemble des choix individuels de sociétés cibles de l'univers d'investissement et peut différer sensiblement de l'indicateur de référence.

En fonction des conditions de marché, le gérant décidera d'une allocation des poids sur chaque segment obligataire. La sélection des titres est faite sur la base de plusieurs niveaux d'analyses que sont : Analyse macroéconomique – Analyse financière – Sélection des émetteurs. Le Fonds peut investir tant sur des obligations de catégorie « Investment Grade » que sur des titres de catégorie « haut rendement » (« High Yield » i.e « catégorie spéculative » ou « Speculative Grade »), libellés en euro. Il peut également

intervenir sur des obligations non notées. Le portefeuille peut également investir en obligations convertibles libellées en euros.

Pour la partie sélection action et sélection obligataire, le gérant complète concomitamment son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille. Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur.

Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.

En fonction de ce score, une catégorie ISR est attribuée à chaque société : Leaders – Impliqués – Suiveurs – Incertains – Sous Surveillance.

Les OPC ISR susceptibles d'être sélectionnés par le présent fonds, font également l'objet d'une notation par transparence, via le calcul du Score ISR moyen pondéré du portefeuille. Par convention, pour l'établissement des catégories ISR tel que décrit ci-dessus, ils sont considérés comme appartenant au secteur « Banks ».

Processus pour les placements actions

Les catégories ISR sont déterminées au sein de l'indice Eurostoxx, au niveau de chaque super-secteur ICB (niveau 2).

L'univers d'investissement éligible est défini par l'exclusion de l'univers d'investissement des sociétés présentant la catégorie ISR « Sous Surveillance ».

Pour rappel : la classification ICB est une classification sectorielle internationale permettant de faciliter la comparaison des entreprises selon 4 niveaux de classification. La classification ICB distingue 10 industries (ICB1), puis à l'intérieur de ces industries, 19 super-secteurs (ICB2), 41 secteurs (ICB3) et 114 sous-secteurs (ICB4). Chaque valeur est classée uniquement dans l'un de ces 114 sous-secteurs, selon sa source principale de revenu.

Processus pour les placements taux et les OPC

Les catégories ISR sont déterminées au niveau de l'Univers de l'ensemble des émetteurs analysés (soit environ 2700 actuellement).

L'univers d'investissement éligible est défini par l'exclusion de l'univers d'investissement des émetteurs privés et des Etats présentant la catégorie ISR « Sous Surveillance ».

Enfin, au niveau de la sélection des OPC, le processus s'effectue en 3 étapes principales : Identification de produits comparables en eux, analyse quantitative et qualitative du comportement des produits les plus performants par famille et validation d'une sélection par une analyse approfondie des portefeuilles et processus de gestion. La stratégie d'investissement du Fonds pourra être intégralement déployée à travers des OPC, qui pourront représenter 100% de l'actif net.

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étranger et/ou de gré à gré. Sur ces marchés, le Fonds peut recourir en couverture ou en exposition aux produits suivants : futures - options - swaps de taux d'intérêt - Caps, Floors - CDS mono-émetteurs et/ou Indices de CDS et/ou Options sur Indices de CDS.

Profil des risques

Le profil de risque du Fonds Nourricier AVENIR PARTAGE ISR est différent de celui du Fonds Maître OFI RS DYNAMIQUE défini ci-dessous, du fait de sa propre stratégie de couverture.

Profil de risque du Fonds Maître

L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions

Le Fonds est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de taux d'intérêt

En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative baissera en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Du fait de son orientation de gestion, le fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse.

Risque de crédit

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés ou publics, ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser ; la valeur liquidative du Fonds baissera en conséquence.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles

Le Fonds peut être exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur

le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque de contrepartie

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de modèle

Le processus de gestion du Fonds repose en partie sur l'utilisation d'un modèle propriétaires servant à déterminer le niveau de risque d'un actif vis-à-vis des autres actifs en portefeuille. Il existe un risque que ce modèle ne soit pas efficient. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

De façon accessoire, l'investisseur peut également être exposé aux risques suivants :

Risque de change

Ce risque correspond au risque de variation des devises étrangères affectant les OPC détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

Le Fonds Nourricier prenant des positions, dans la limite de 15% de son actif net, en vue de couvrir son portefeuille à l'exposition au risque « actions » et « taux » du Fonds Maître, il peut lui-même être potentiellement exposé au risque de défaillance de ses contreparties.

Risque de contrepartie du Fonds Nourricier

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds de contrats financiers à terme négociés de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE EN COURS

Pour le Fonds Nourricier AVENIR PARTAGE ISR

A compter du 09 avril 2018, transformation du FCP AVENIR PARTAGE ISR en Nourricier des parts N d'OFI RS DYNAMIQUE, modification de la stratégie de gestion et du profil rendement/risque.

Suite à la nourriciarisation intervenue le 09 avril 2018, les changements intervenus ont été les suivants :

- nouvel indice de référence retenu : l'indice composite du Fonds Maître OFI RS DYNAMIQUE, à savoir 50% de l'indice EuroStoxx Dividendes Nets Réinvestis + 33% de l'indice Bofa Merrill Lynch Euro Government Index + 17% de l'indice Markit Iboxx Euro Liquid Corporate ;

- changement des conditions de souscription et de rachat : les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du Dépositaire jusqu'à la veille 14 heures (J-1 14H) du jour de la valeur liquidative (J) calculée le lendemain (J+1) et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative (J), soit à cours inconnu. Les règlements y afférant interviennent le deuxième jour de bourse ouvré non férié qui suit la date de la valeur liquidative retenue.

Pour le Fonds Maître OFI RS DYNAMIQUE – Part N

A compter du 24 janvier 2018 :

- changement d'exercice comptable : dernier jour de bourse ouvré à Paris du mois de décembre de chaque année. Par exception le Fonds clôturera une dernière fois le dernier jour de bourse ouvré à Paris du mois de mars 2018. Un rapport annuel d'une durée exceptionnelle de 9 mois sera ensuite réalisé le dernier jour de bourse ouvré à Paris du mois de décembre 2018.
- La part N devient une part de distribution pure et ses frais de gestion passent de 1% à 0.55%.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE PRECEDENT

Pour le Fonds Nourricier AVENIR PARTAGE ISR

Depuis le 06 décembre 2017, la classification Diversifiée étant supprimée au 31 décembre 2017, cette dernière n'apparaît plus dans le prospectus. Aucune modification quant à la stratégie et les règles de gestion du Fonds.

Pour le Fonds Maître OFI RS DYNAMIQUE - Part N

Depuis le 07 décembre 2017, la classification Diversifiée étant supprimée au 31 décembre 2017, cette dernière n'apparaît plus dans le prospectus. Aucune modification quant à la stratégie et les règles de gestion du Fonds.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Pour le Fonds Nourricier AVENIR PARTAGE ISR

Néant.

Pour le Fonds Maître OFI RS DYNAMIQUE - Part N

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur la période du 29/12/2017 au 29/06/2018, le FCP n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

État du patrimoine

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	-
Avoirs bancaires	2,40
Autres actifs détenus par l'OPC	12 553 977,36
Total des actifs détenus par l'OPC	12 553 979,76
Comptes financiers	-6,98
Instruments financiers et Dettes	-18 700,91
Total des passifs	-18 707,89
Valeur nette d'inventaire	12 535 271,87

Evolution de l'actif net

	29/06/2018	29/12/2017	30/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
ACTIF NET						
en EUR	12 535 271,87	16 227 744,03	13 025 903,34	12 654 206,58	13 136 539,65	12 440 282,00
Nombre de titres						
Catégorie de parts I	131 971,5603	154 971,5603	131 162,5603	128 075,9957	132 922,5603	126 855,5603
Catégorie de parts A	670,1703	20 726,8596	20 961,7377	20 961,7377	20 961,7377	20 961,7377
Valeur liquidative unitaire						
Catégorie de parts I EUR	94,67	96,39	89,93	89,18	89,43	88,32
Catégorie de parts A EUR	60,93	62,21	58,65	58,78	59,58	58,95
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)						
Catégorie de parts I						
en EUR	-	1,81	1,65	1,69	0,69	0,36
Date de distribution	-	08/12/2017	09/12/2016	15/12/2015	09/12/2014	17/12/2013
Catégorie de parts A						
en EUR	-	1,17	1,08	1,13	0,41	0,71
Date de distribution	-	08/12/2017	09/12/2016	15/12/2015	09/12/2014	17/12/2013
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)						
Catégorie de parts I						
en EUR	-	-	-	-	1,02	1,24
Date de distribution	-	-	-	-	09/12/2014	17/12/2013
Catégorie de parts A						
en EUR	-	-	-	-	0,21	0,36
Date de distribution	-	-	-	-	09/12/2014	17/12/2013
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)						
Catégorie de parts I EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts A EUR	-	-	-	-	-	-

Evolution de l'actif net (suite)

	29/06/2018	29/12/2017	30/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Capitalisation unitaire						
Catégorie de parts I EUR	-	-0,37	-0,12	-0,41	0,32	8,23 ⁽¹⁾
Catégorie de parts A EUR	-	-0,89	-0,67	-0,92	0,10	4,97 ⁽²⁾

(1) La capitalisation unitaire à partir de 31/12/2013 est celle du résultat et des plus ou moins-values nettes.

Pour les exercices précédents, la capitalisation unitaire est uniquement celle du résultat.

(2) La capitalisation unitaire à partir de 31/12/2013 est celle du résultat et des plus ou moins-values nettes.

Pour les exercices précédents, la capitalisation unitaire est uniquement celle du résultat.

Portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	100,15	100,00
OPC à capital variable	100,15	100,00
OFI RS DYNAMIQUE N	100,15	100,00
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

**Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres,
au cours de la période de référence**

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	15 914 993,94	18 981 744,76
OPC à capital variable	15 914 993,94	18 981 744,76

Promoteurs : Parts I

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris
Banque Française - 45, rue Vivienne, BP 6511 - 75065 Paris Cedex 02
Banque Fédérale Mutualiste - 1, place des Marseillais - 94227 Charenton Le Pont

Parts A

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris
Banque Fédérale Mutualiste - 1, place des Marseillais - 94227 Charenton Le Pont

Société de Gestion : OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur : SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion administrative et comptable : SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris